

Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement Réponses aux questions du 9 septembre 2013 du secteur Faune du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

■ Questions du Secteur faune

En réponse à la question QC-22, il est mentionné que, lors de la construction des pylônes, la couleuvre pourra aisément se rabattre sur les habitats équivalents situés à proximité. Or, en regard de la biologie de l'espèce, ceci n'est que partiellement vrai en fonction de la période à laquelle se déroulent les travaux. En effet, à l'automne et au printemps, lorsque les températures sont fraîches, la couleuvre est peu mobile et donc peu susceptible de fuir la machinerie. Également, les sols fraîchement remaniés (soit par le démantèlement de la ligne existante ou la construction de la nouvelle ligne) peuvent créer un attrait pour la couleuvre par l'exposition des insectes du sol et d'une surface exposée au soleil. En regard de ces éléments, il serait préférable d'adopter des mesures de protection minimales des aires de chantier. Est-ce que l'initiateur peut proposer de telles mesures (par exemple des exclos, soit une clôture autour de chacune des aires de chantier)?

En réponse à la QC-22, l'initiateur parle du démantèlement des pylônes actuellement en place sur des bases de béton. Qu'est-ce qui est prévu pour ces bases de béton affleurant le sol?

En complément à la réponse donnée à la QC-22 et en regard d'une éventuelle compensation pour les pertes d'habitat de la couleuvre brune dues au projet, il est demandé à l'initiateur d'établir le bilan des superficies perdues et gagnées d'habitat de la couleuvre dans le cadre du projet (post et ligne).

Commentaires

[...]

Réponse d'Hydro-Québec

Suite aux commentaires formulés par les analystes du secteur Faune du ministère des Ressources naturelles dans le cadre de la recevabilité de l'étude d'impact du projet du poste Fleury et de sa ligne d'alimentation, Hydro-Québec souhaite apporter les précisions suivantes:

- Si des travaux pour la construction de la ligne à 315 kV devaient avoir lieu au printemps ou à l'automne, plus précisément avant le 1^{er} mai ou après le 15

septembre, périodes durant lesquelles les couleuvres sont peu mobiles, une visite de terrain serait réalisée par un biologiste tout juste avant le début des travaux afin de vérifier la présence de couleuvres et de les déplacer, le cas échéant, à l'extérieur de la zone des travaux.

- Hydro-Québec est d'avis que si des travaux pour la construction de la ligne à 315 kV devaient avoir lieu entre le 1^{er} mai et le 15 septembre, les couleuvres alors potentiellement présentes seraient aptes à se déplacer hors de la zone des travaux.
 - Les responsables, les surveillants et les travailleurs, tant d'Hydro-Québec que de l'entrepreneur, seront sensibilisés à la présence potentielle de couleuvres dans les secteurs des travaux et recevront des consignes ayant pour but d'éviter que des couleuvres ne soient blessées ou tuées lors des travaux.
 - Par ailleurs, l'environnement, la nature et la séquence des travaux de construction de la ligne à 315 kV ne permettent pas l'installation de clôtures de dérivation (enclos ou exclos) pour protéger efficacement les couleuvres éventuellement présentes.
 - Lors du démantèlement des pylônes de la ligne à 120 kV existante, les fondations seront arasées à environ 1 mètre sous la surface du sol pour des raisons de sécurité et de réutilisation éventuelle du sol.
 - Comme mentionné au dernier paragraphe de la réponse à la QC-22, Hydro-Québec considère que la nouvelle ligne à 315 kV n'entraînera pas de perte d'habitat potentiel pour la couleuvre brune. On peut même présumer que le démantèlement des 22 pylônes à treillis de la ligne à 120 kV existante et leur remplacement par les 9 pylônes tubulaires de la nouvelle ligne représentera un gain d'habitat potentiel pour la couleuvre brune. Par contre, sur le plan biologique, ce gain d'habitat potentiel est très difficilement quantifiable.
 - Pour ce qui est de la construction du nouveau poste Fleury à 315 kV, elle sera réalisée sur des terrains partiellement en friche sur lesquelles s'exercent des activités d'entreposage de ferraille et où l'on retrouve, un peu partout, des débris divers. Bien que ces terrains puissent être fréquentés occasionnellement par des couleuvres, Hydro-Québec est d'avis que l'habitat préférentiel de celles-ci se trouve le long des voies ferrées du CN et du CP qui bordent ces terrains et qui ne sera pas touché par les travaux. Dans ce contexte, la construction du nouveau poste ne représente pas de perte significative d'habitat pour la couleuvre brune.
-